

AR Prefecture

024-212402564-20251014-CDELIB2025\_89-DE  
Reçu le 22/10/2025  
Publié le 22/10/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 03

Votants 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2025

**Présents** : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, BROS Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

**Absents ayant donné pouvoir** : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à SOURMAY Stéphane), MARQUES Patrick (pouvoir à SIOSSAC Antoine), LEGLAT Isabelle (pouvoir à BIDAUD Yannick).

**Absente sans donner pouvoir** : JODON Julia

Véronique BERBESSOU a été élue secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

**2025/89. Adhésion au dispositif VOLTALIS**

Rapporteur Jean-Marie MAIRE

Monsieur le Rapporteur rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la transition énergétique et écologique, la Commune de Marsac-sur-l'Isle s'est engagée dans plusieurs projets structurants :

- La rénovation énergétique des bâtiments scolaires et enfance, avec notamment la mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB) permettant un pilotage intelligent des consommations,
- Le projet de réhabilitation des équipements sportifs, visant à améliorer leur performance énergétique et leur confort d'usage,
- Une démarche globale d'optimisation des consommations énergétiques.

Il informe que la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, a signé une convention de partenariat avec la société VOLTALIS en date du 10 avril 2025, afin de favoriser le développement de capacités de pilotage de la consommation électrique de ses bâtiments. La société VOLTALIS est un agrégateur d'effacement (elle agrège les capacités d'effacement de ses utilisateurs). Son principal rôle consiste à réduire temporairement et simultanément la consommation de nombreux appareils électriques chez les particuliers et les entreprises pour soulager le réseau électrique lors des pics de demande. Elle permet à RTE (Réseau de Transport d'Électricité) de piloter une partie de la demande en électricité, en modulant à distance le fonctionnement des appareils connectés. Cette société VOLTALIS a développé une technologie qui permet de piloter à distance et en temps réel les appareils de chauffage électrique, par l'installation d'un boîtier connecté. En cas de forte demande sur le réseau électrique, VOLTALIS peut être sollicité par

**AR Prefecture**

024-212402564-20251014-CDELIB2025\_89-DE  
Reçu le 22/10/2025  
Publié le 22/10/2025

~~un signal aux modules de commande, qui réduisent ou coupent l'alimentation des appareils de chauffage pendant quelques minutes.~~ BTE pour réduire temporairement la consommation de ses utilisateurs. VOLTALIS envoie alors un signal aux modules de commande, qui réduisent ou coupent l'alimentation des appareils de chauffage pendant quelques minutes. Les coupures sont peu fréquentes, courtes et peu perceptibles pour les utilisateurs, car elles sont généralement compensées par l'inertie thermique des appareils de chauffage.

Il propose que la Commune adhère au dispositif VOLTALIS pour les bâtiments communaux qui pourraient bénéficier de cette technologie et précise que les bâtiments suivants ont été identifiés : Maison du Temps Libre, Hôtel de Ville, Diapason, salle de convivialité du complexe sportif, club House canoé, club house pétanque, club house foot. Il ajoute que VOLTALIS prend à sa charge l'installation, la maintenance et la mise à disposition des boîtiers nécessaires, ainsi que les services numériques associés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

*Considérant que le dispositif VOLTALIS permet une gestion active de la consommation électrique par le pilotage des équipements raccordés, générant des économies d'énergie et contribuant à la stabilité du réseau électrique national.*

*Considérant que VOLTALIS prend à sa charge l'installation, la maintenance et la mise à disposition des boîtiers nécessaires, ainsi que les services numériques associés.*

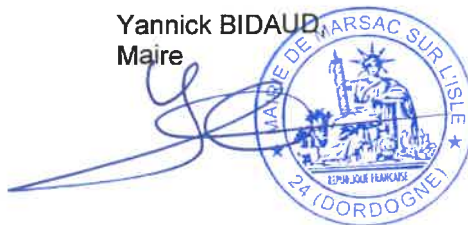
*Considérant que cette solution s'inscrit pleinement dans les objectifs de sobriété énergétique et de responsabilité environnementale portés par la commune.*

**DECIDE DE :**

- **APPROUVER** l'adhésion de la Commune de Marsac-sur-l'Isle au dispositif VOLTALIS pour les bâtiments communaux listés en annexe.
- **AUTORISER** VOLTALIS à équiper les installations électriques des sites concernés, à opérer les boîtiers et à collecter les données de consommation nécessaires à la fourniture des services.
- **MANDATER** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à cette adhésion et à la mise en œuvre du dispositif.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.*

Yannick BIDAUD  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*